
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 14 mars 2017 à 19 h
815, rue Bel-Air, salle 02-101**

MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉSENTS :

M. Benoit Dorais, maire d'arrondissement
M. Craig Sauvé, conseiller de ville
Mme Anne-Marie Sigouin, conseillère de ville
Mme Sophie Thiébaud, conseillère d'arrondissement
M. Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE PRÉSENTS :

Me Pascale Synnott, secrétaire d'arrondissement
M. Babak Herischi, directeur d'arrondissement
M. Aurèle Blanchette, directeur - Services administratifs
M. Sébastien Lévesque, directeur - Travaux publics
M. Sylvain Villeneuve, directeur - Aménagement urbain et patrimoine
Mme Marie-Claude Leblanc, directrice - Culture, sports, loisirs et développement social
M. Mathieu Legault, secrétaire-rechercheur - Division du greffe
M. Sylvain Parent, commandant - Service de police de la Ville de Montréal, poste de quartier 15

La livraison de l'ordre du jour et des documents de la séance aux membres du conseil d'arrondissement a été complétée le 10 mars 2017. Elle a toutefois été renouvelée le 13 mars 2017 afin d'y inclure le sujet apparaissant en 10.15.

10.01 - Ouverture de la séance et constatation du quorum et signature du Livre d'Or

À 19 h 04, le maire Benoit Dorais ouvre la séance du conseil d'arrondissement et constate le quorum.

Le maire prononce un discours pour souligner le 30^e anniversaire de l'organisme Les Scientifines puis invite sa directrice générale, madame Valérie Bilodeau, à signer le Livre d'or.

CA17 22 0053

10.02 - Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'ajouter les items suivants à l'ordre du jour :

- 10.16 Motion pour des investissements financiers supplémentaires de l'arrondissement du Sud-Ouest dans son Plan local de développement durable
- 20.07 Octroi d'un contrat à Techno-Contact inc., au montant de 67 179,89 \$, pour la fabrication de cabinets et de panneaux électriques destinés à l'alimentation électrique du parc de l'ancienne-cour-de-triage (dossier 1173261001)
- 20.08 Octroi, à la demande des élus, de contributions financières non récurrentes au montant total de 16 280 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement (dossier 1176771001)

De retirer les items suivants de l'ordre du jour :

- 10.10 Commentaires du public - Autorisation, en vertu du Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA10 22016) d'un nombre de logements supérieur au nombre maximal autorisé pour le bâtiment sis au 853-857, rue du Couvent (dossier en 40.01)

40.01 Autorisation, en vertu du Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA10 22016), d'un nombre de logements supérieur au nombre maximal autorisé pour le bâtiment sis au 853-857, rue du Couvent (dossier 1176347001)

40.15 Approbation de plans (PIIA) - Projet d'installation d'une tour d'antenne et d'un local technique au 1156, rue Mill (dossier 1174824004)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

CA17 22 0054

10.03 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 février 2017, à 19 h

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance tenue le 7 février 2017 soit approuvé tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

10.04 - Période de questions et commentaires du public

Madame Agathe Melançon : service de collecte des matières compostables pour les habitations de plus de 8 logements

Madame dépose une pétition de 250 noms demandant la mise en place d'un service de collecte des matières compostables pour les habitations de 8 logements et plus et demande aux élus d'effectuer des représentations auprès de la Ville à cet égard.

Dépôt d'un document – pétition

Le maire Dorais et la conseillère Thiébaud répondent.

Question répondue sur place.

Monsieur Romain Amichaud (Collectif une monnaie pour Montréal) : développement d'une monnaie locale complémentaire sur le territoire de la Ville de Montréal

Il demande à rencontrer les élus pour expliquer le projet de création d'une monnaie locale complémentaire sur le territoire de Montréal et pour obtenir des appuis matériels et financiers.

Le maire Dorais répond.

Question répondue sur place.

Monsieur Dany Plamondon : bruit émis par une thermopompe

Monsieur explique que son voisin fait fonctionner une thermopompe 15 heures par jour tous les jours de la fin mai à la mi-octobre pour chauffer sa piscine. Il indique être dérangé par les basses fréquences émises par l'appareil et demande la mise en place de mesures d'atténuation du bruit même si le bruit émis ne contrevient pas à la réglementation. Il demande à ce que l'arrondissement révise sa réglementation sur le bruit.

Le maire Dorais et Sylvain Villeneuve, direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, répondent.

Suivi par la direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : Rencontrer le citoyen afin d'explorer les pistes de solution qui pourraient être suggérées au propriétaire voisin afin de diminuer sensiblement la perception du bruit émis par sa thermopompe.

Madame Ariane Barbeau : fermeture de l'aire d'exercice canin (AEC) au parc Campbell Ouest et ouverture d'une nouvelle AEC

Madame rappelle les positions exprimées pendant les consultations publiques ayant mené à l'aménagement d'une aire d'exercices canin au parc Campbell Ouest. Elle demande l'aménagement d'une nouvelle AEC au parc De La Vérendrye.

Le maire Dorais répond.

Question répondue sur place.

Monsieur Jean-Yves Bilodeau : aménagement d'un lien cyclable dans les axes est-ouest et nord-sud

Monsieur suggère l'aménagement d'un lien cyclable dans l'axe nord-sud permettant l'accès au centre-ville en évitant la rue Guy. Il demande également l'aménagement d'un lien cyclable dans l'axe est-ouest au sud du canal de Lachine entre le pont Gouron et la rue Irwin. Il souhaite connaître l'état d'avancement du dossier relatif au déneigement de la piste cyclable du canal de Lachine.

Le maire Dorais et les conseillers Vaillancourt et Sauvé répondent.

Suivi par la direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : Communiquer avec le citoyen pour l'informer des démarches de l'administration auprès de Parcs Canada afin que la piste cyclable sur l'emprise nord du canal de Lachine soit déneigée.

CA17 22 0055

Période de questions et commentaires du public

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De prolonger la période de questions et commentaires du public pour une durée de 30 minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.04

10.04 - Période de questions et commentaires du public (suite)

Madame Suzanne Paquette : comportement d'un policier

Madame a quitté. Sa question a été répondue par le commandant Sylvain Parent en entretien particulier.

Madame Jouie Sauvageau (Fondation de l'école Saint-Zotique) : réaménagement de la cour de l'école Saint-Zotique

Madame explique les démarches entreprises relativement au réaménagement du parc-école Saint-Zotique inscrit au PTI de 2015. Elle explique que l'enveloppe budgétaire prévue était de 375 000 \$ excluant les travaux de décontamination. Elle souhaite connaître la raison pour laquelle les travaux de décontamination sont désormais compris dans cette enveloppe budgétaire. Elle souhaite rencontrer le directeur des travaux publics et madame Cousineau de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) pour discuter du dossier.

Le maire Dorais, la conseillère Thiébaud, Sébastien Lévesque, directeur des travaux publics, et le conseiller Sauvé répondent.

Suivi par la direction des travaux publics : Planifier une rencontre avec la direction de l'école et le régisseur de la CSDM concernant l'aménagement d'un parc-école prévu au PTI 2015.

Monsieur Julien Meloche : réaménagement de la cour de l'école Saint-Zotique

Monsieur déplore l'enveloppe budgétaire restreinte réservée au réaménagement du parc-école Saint-Zotique en comparaison avec les enveloppes budgétaires qui ont été consacrées aux réaménagements d'autres parcs. Il souhaite connaître l'étendue des efforts de mobilisation qui doivent être effectués pour que cette enveloppe soit bonifiée.

Le maire Dorais et la conseillère Thiébaud répondent.

Question répondue sur place.

10.05 - Période de commentaires des élus

Le maire Benoît Dorais aborde les sujets suivants :

1. Motion sur le projet de loi 122 (10.15) : projet d'abolition du processus d'approbation référendaire - volonté de maintenir et d'améliorer le processus actuel avec l'OCPM – alternativement l'arrondissement pourrait se doter de son propre processus d'approbation référendaire.
2. Déneigement : les priorités seront respectées - lorsque le chargement sera décrété, compter 5 à 6 jours pour ramasser les 35 centimètres de neige annoncés.
3. Mérite ovation municipale : l'arrondissement recevra un prix lors des assises de l'Union des municipalités du Québec le 5 mai prochain pour la Ludothèque du parc des Jazzmen.
4. Grand prix du design 2017 : l'arrondissement a gagné un prix pour l'aménagement du parc du Bassin à gravier.

Le maire Dorais et le conseiller Sauvé quittent leurs sièges à 20 h 26.

Le conseiller Alain Vaillancourt aborde les sujets suivants :

1. Contribution financière à Théâtre Paradoxe (20.01) : s'inscrit dans le cadre de l'entente sur la programmation culturelle et dans les efforts de revitalisation du boulevard Monk.
2. Propreté du boulevard Monk : la brigade de propreté sera de retour d'avril à octobre.

Le conseiller Sauvé reprend son siège à 20 h 27.

3. Sécurisation de l'intersection de la rue Jolicoeur et du boulevard Monk : un feu de circulation a été installé – ajout souhaité d'un feu réservé aux piétons - représentations auprès de la Ville afin de le modifier.
4. Invitations : - Défi-Santé : l'arrondissement y participe pour une quatrième année – inscriptions avant le 29 mars - Cabane à sucre urbaine : 19 mars de 11 h à 19 h au parc Garneau.
5. Décès de monsieur Ed Whitlock, marathonien : hommage et condoléances offertes à la famille.

La conseillère Anne-Marie Sigouin aborde les sujets suivants :

1. Période de questions et commentaires du public : révision de la procédure.
2. Projet d'anneau de glace réfrigéré de 400 mètres au parc Angrignon : représentations auprès de la Ville - l'anneau sera aménagé pour l'hiver 2019-2020 et sera intégré au projet de ferme urbaine annoncé en 2013.

Le maire Dorais reprend son siège à 20 h 33.

3. Projet PIIA du 136, rue Saint-Augustin (40.14) : explications - restauration d'une maison ancienne en fond de lot et un agrandissement vers l'avant.
4. Conversations sur la vitalité culturelle du Sud-Ouest : troisième atelier le 29 mars - favoriser les échanges et mettre à jour le répertoire – actions à suivre.
5. Invitations : - Souper-bénéfice au profit de la Maison de l'entraide le 6 avril - Système alimentaire local par Concertation Émard-Saint-Paul - Logement social : rencontre à la station de métro Monk le 8 avril.

Le conseiller Craig Sauvé aborde les sujets suivants :

1. Motion sur le projet de loi 122 (10.15) : nécessité d'améliorer le processus d'approbation référendaire - son abolition est une attaque contre la démocratie participative car les mobilisations citoyennes résultent en de meilleurs projets.

Le maire Dorais quitte son siège à 20 h 45.

2. Commission des transports : consultation publique sur les véhicules lourds – audition des mémoires le 21 mars – motion rejetée par le conseil municipal sur la sécurité du déneigement.

3. Sécurité publique – réduction de la vitesse sur les artères : l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a annoncé la réduction de la vitesse à 40 kilomètres à l'heure sur ses artères - impact significatif sur la réduction des décès et des blessures – à considérer pour le Sud-Ouest.

Le maire Dorais reprend son siège à 20 h 48.

La conseillère Sophie Thiébaud aborde les sujets suivants :

1. Réserve foncière pour du logement social et communautaire : un projet d'acquisition est à l'étude et des annonces pourraient être faites la semaine prochaine.
2. Agrandissement de la bibliothèque Saint-Charles : l'arrondissement travaille avec deux services centraux pour conserver le plus d'espaces verts possible au carré Hibernia - enjeux de circulation et de stationnement - présentations publiques en avril.
3. Plan local de développement durable : le prochain plan présentera des engagements mesurables et des critères d'évaluation qui tiennent compte des impacts des changements climatiques sur notre territoire - séance publique le 1^{er} mai.
4. Commission sur la diversité montréalaise : la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise déposera ses recommandations sur la Politique de développement social le 17 mars.
5. Planification du secteur Lionel-Groulx/Atwater : consultation publique le lundi 20 mars pour la piétonnisation de la rue Saint-Ambroise entre le marché Atwater et le canal de Lachine.
6. Invitation : Les victoires de la Bourgogne le 24 mars au CEDA.

10.06 - Dépôt du rapport de suivi des requêtes de citoyens

Le maire rappelle que le rapport est versé sur le site internet de l'arrondissement.

10.07 - Dossiers concernant l'arrondissement inscrits au conseil municipal et au conseil d'agglomération

Le maire mentionne les dossiers concernant l'arrondissement qui sont inscrits pour adoption par le conseil municipal ou le conseil d'agglomération au mois de mars.

10.08 - Calendrier des commissions du conseil municipal et du conseil d'agglomération - CA

Le maire fait la lecture des commissions qui siégeront au mois de mars.

10.09 - Appels d'offres à venir :

- Fabrication et installation d'une structure d'aluminium et de panneaux d'affichage pour une murale, au centre Saint-Charles;
- Service de remorquage pour les entrées charretières, les véhicules abandonnés et les voies réservées sur le territoire de divers arrondissements

10.10 - Commentaires du public - Autorisation, en vertu du Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA10 22016) d'un nombre de logements supérieur au nombre maximal autorisé pour le bâtiment sis au 853-857, rue du Couvent (dossier en 40.01)

Ce dossier a été retiré de l'ordre du jour.

10.11 - Commentaires du public - Demande de dérogation mineure relative au taux d'implantation pour le bâtiment sis au 6371, rue Angers (dossier en 40.02)

Aucun commentaire.

10.12 - Commentaires du public - Demande de dérogation mineure relative à l'aménagement d'une case de stationnement pour le bâtiment sis au 206, rue Sainte-Marguerite (dossier en 40.03)

Aucun commentaire.

La conseillère Thiébaud quitte son siège à 21 h 02.

CA17 22 0056

Proclamation relative à la Journée nationale des cuisines collectives le 26 mars 2017

Considérant qu'il y a plus de 1400 groupes de cuisines collectives répartis aux quatre coins de la province;

Considérant que ce vaste mouvement de solidarité touche 37 000 Québécoises et Québécois qui travaillent quotidiennement à favoriser le pouvoir citoyen et à faire la promotion de la saine alimentation;

Considérant que depuis 1995, le nombre de groupes de cuisine collective a connu une forte croissance en passant de 500 à 1400, soit une augmentation de 280 %;

Considérant que les cuisines collectives sont accessibles à toute personne ayant le souci d'une saine alimentation et d'une meilleure qualité de vie;

Considérant qu'aujourd'hui, les cuisines collectives offrent plus que de bons repas, car elles permettent à ses participants de rompre l'isolement, de se construire un réseau d'entraide, de viser l'autonomie et la prise en charge, d'acquérir des connaissances et d'expérimenter de nouveaux projets;

Considérant que depuis 1998, la Journée nationale des cuisines collectives est célébrée le 26 mars de chaque année par le Regroupement des cuisines collectives du Québec et que quelque 70 villes et municipalités adhèrent aujourd'hui au mouvement;

Considérant que Le Sud-Ouest a établi divers partenariats permettant d'offrir des activités en sécurité alimentaire telles que le système collectif d'approvisionnement alimentaire, le marché citoyen et les marchés solidaires qui encouragent l'entraide et l'adoption de saines habitudes alimentaires.

Considérant que la sécurité alimentaire occupe une place prépondérante dans le Plan d'action intégré de développement social du Sud-Ouest.

En conséquence, le maire de l'arrondissement proclame :

Que le 26 mars 2017 soit la Journée nationale des cuisines collectives et invite la population à prendre conscience que l'alimentation est un droit et que son accessibilité contribue au bien-être de la communauté du Sud-Ouest.

10.13

La conseillère Thiébaud reprend son siège à 21 h 05.

CA17 22 0057

Participation de l'arrondissement à l'événement « Une heure pour la Terre 2017 » le samedi 25 mars 2017, de 20 h 30 à 21 h 30

Attendu que le 25 mars prochain, de 20 h 30 à 21 h 30, se tiendra l'événement international « Une heure pour la Terre 2017 » inauguré en 2007 à Sydney, Australie, et parrainé par le Fonds mondial pour la nature (World Wildlife Foundation (WWF));

Attendu que cet événement a été créé pour sensibiliser la population à l'importance de s'engager concrètement dans la conservation de l'énergie pour lutter contre les changements climatiques, en misant sur un geste simple, comme éteindre les lumières pendant une heure;

Attendu que quelques 7000 villes et cités dans plus de 150 pays et territoires éteignent les lumières pendant une heure, en simultané aux heures locales, un geste symbolique et rassembleur contre le réchauffement global;

Attendu que le WWF travaille à mettre le Canada sur la voie de l'énergie renouvelable à 100 % d'ici 2050;

Attendu que l'arrondissement du Sud-Ouest participe à cet événement depuis 2010.

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

De confirmer la participation de l'arrondissement du Sud-Ouest à l'événement « Une heure pour la Terre 2017 », événement parrainé par le Fonds mondial pour la nature;

D'inviter les commerces et les résidents de l'arrondissement à s'impliquer activement dans cet événement;

Et d'encourager les arrondissements de la Ville de Montréal et les municipalités de l'agglomération de Montréal à se joindre à l'arrondissement du Sud-Ouest en confirmant leur participation respective à l'événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.14

CA17 22 0058

Motion relative à l'abolition du processus d'approbation référendaire et aux consultations publiques dans le projet de loi 122

Attendu que l'Assemblée nationale du Québec a débuté l'étude du projet de loi 122 intitulé « Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs »;

Attendu que les modifications de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) incluses dans ce projet de loi prévoient l'abolition du recours au processus d'approbation référendaire pour le territoire de la Ville de Montréal;

Attendu que ces modifications sont faites à la pièce, et non pas incluses dans une refonte globale de la LAU telle que demandée par la Ville de Montréal et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) depuis plusieurs années;

Attendu que l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal prévoit déjà des conditions par lesquelles un projet de règlement peut se soustraire au processus d'approbation référendaire et soit l'objet d'une consultation publique par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM);

Attendu que la communauté montréalaise est reconnue mondialement pour son expertise en matière de consultation publique et de participation citoyenne en aménagement du territoire, et que la Ville de Montréal accueillera, du 16 au 19 juin 2017, la 17e conférence de l'Organisation internationale de la démocratie participative;

Attendu que l'arrondissement du Sud-Ouest possède une longue tradition en matière de consultation publique, continue d'innover dans ses pratiques, et a collaboré avec l'Office de consultation publique de Montréal à maintes reprises depuis 2009.

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Sophie Thiébaud, Alain Vaillancourt, Craig Sauv , Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest demande à l'Assemblée nationale du Québec de renoncer à permettre à la Ville de Montréal de se soustraire du processus d'approbation référendaire tel que prévu dans le projet de loi 122 dans sa version actuelle;

Que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest s'engage à adopter une politique d'information et de consultation prévoyant la tenue d'un processus de consultation publique lors de modifications réglementaires sur son territoire, si le projet de loi devait être adopté sans modification par l'Assemblée nationale du Québec;

Que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest demande à l'Assemblée nationale du Québec de modifier l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal afin de rendre obligatoire, et non facultative, l'adoption d'un règlement en vertu de cet article et la tenue d'une consultation publique par l'Office de consultation publique de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.15

CA17 22 0059**Motion pour des investissements financiers supplémentaires de l'arrondissement du Sud-Ouest dans son Plan local de développement durable**

Considérant l'adhésion du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest, le 5 avril 2016, à la Déclaration du Sommet des élus locaux pour le climat dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) tenue à Paris en décembre 2015;

Considérant que la Déclaration, s'adressant aux municipalités et à leurs élus, visait principalement à :

- promouvoir et dépasser, dans toute la mesure de leur autorité, les objectifs de 2015 négociés lors de la COP21 (dont la réduction de la production des GES);
- produire et mettre en oeuvre des stratégies participatives de résilience et des plans d'action afin de s'adapter au nombre croissant de catastrophes liées aux changements climatiques;

Considérant qu'avait lieu à Montréal, du 7 au 9 mars 2017, la Cinquième Plateforme régionale sur la Réduction des risques de catastrophes des Amériques, organisée par le gouvernement du Canada, en collaboration avec le bureau des Nations Unie, qui vise à réduire les risques de catastrophes naturelles et d'origines humaines;

Considérant l'analyse de vulnérabilité face aux changements climatiques sur le territoire du Sud-Ouest réalisée par la Division de la planification et du suivi environnemental des services centraux de la Ville de Montréal en 2015, qui soulignait l'importance de :

- réduire les ilots de chaleur en augmentant les ilots de fraîcheur;
- augmenter la percolation des eaux de pluie directement dans le sol;

Considérant qu'actuellement, les dépenses de l'arrondissement du Sud-Ouest reliées à l'environnement et au développement durable se limitent à :

- l'entretien des parcs et la plantation d'arbres;
- la subvention du programme Éco-Quartier;
- le soutien aux citoyens pour la création de ruelles vertes depuis le budget d'investissement (PTI) de 2013;

Considérant que l'arrondissement du Sud-Ouest rend public, en ce mois de mars 2017, le bilan de son premier Plan local de développement durable (2013-2015) et produira son deuxième Plan local de développement durable dans les prochains mois;

Considérant que la subvention de l'arrondissement du Sud-Ouest au programme Éco-Quartier est la même aujourd'hui qu'en 2010;

Considérant qu'une douzaine de projets de ruelles vertes sont actuellement à l'étude par l'arrondissement du Sud-Ouest et par le programme Éco-Quartier, afin qu'elles puissent éventuellement être mises en oeuvre par des citoyens engagés dans l'embellissement et le verdissement de leur milieu;

Considérant que la première route de collecte des résidus alimentaires dans les bâtiments de neuf logements et plus est prévue ce printemps et que ce nouveau défi nécessitera de la sensibilisation au porte à porte, ainsi que de l'organisation et de la créativité dans plusieurs sites pour le tri et l'entreposage des déchets;

Considérant l'opportunité financière de modifier les budgets d'investissement jusqu'ici prévus grâce à la réaffectation de sommes importantes pour la réfection des piscines, dont la dépense est nouvellement assumée par la ville-centre.

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

Que l'arrondissement du Sud-Ouest affecte des sommes supplémentaires (ressources humaines et travaux) à la mise en place d'actions réalisables en 2017, à la suite de l'analyse des services, dans le cadre du Plan local de développement durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.16

Il est proposé par le conseiller Craig Sauvé, appuyé par le conseiller Alain Vaillancourt, de réunir pour fins d'études les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

CA17 22 0060

Approbation d'une convention entre la Ville de Montréal et le Groupe Paradoxe et octroi d'une contribution financière non récurrente de 20 000 \$, pour la programmation culturelle du Théâtre Paradoxe, pour l'année 2017 (dossier 1173522001)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et le Groupe Paradoxe, pour l'année 2017, pour la programmation culturelle du Théâtre Paradoxe;

D'octroyer à l'organisme une contribution financière non récurrente de 20 000 \$, payable en un seul versement;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.01 1173522001

CA17 22 0061

Octroi d'un soutien financier non récurrent à l'OSBL 7 À NOUS au montant de 8 793 \$ pour la compensation des frais de permis de transformation (dossier 1177010004)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'octroyer un soutien financier non récurrent à l'organisme 7 À NOUS pour un montant de 8 793 \$ correspondant aux frais des permis de transformation émis pour le Bâtiment 7;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.02 1177010004

CA17 22 0062

Octroi de contributions financières non récurrentes totalisant 6 000 \$ pour l'organisation de fêtes de quartier (dossier 1174399002)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 6 000 \$ aux organismes énumérés ci-dessous, au montant indiqué en regard de chacun d'eux, payable à la suite de la réalisation des fêtes de quartier sur réception des factures avec preuves de dépenses à l'appui.

Organismes	Activités	Montants
Action Gardien, table de concertation communautaire de Pointe-Saint-Charles	Festi-Pointe	3 000 \$
Coalition de la Petite-Bourgogne/Quartier en santé	Festival de la Bourgogne	1 000 \$
Solidarité Saint-Henri	Fête de quartier de Saint-Henri	1 000 \$
Concertation Ville-Émard et Côte-Saint-Paul	Fête de quartier de Ville-Émard et Côte-Saint-Paul	1 000 \$

Et d'imputer ces dépenses conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1174399002

CA17 22 0063

Addenda - Ajustement du montant octroyé au Centre culturel Georges-Vanier après adjonction des montants versés annuellement à cet organisme pour l'ensemble des services offerts, portant le montant total du contrat à 55 020 \$ et modification de la convention conclue avec le Centre culturel Georges-Vanier pour l'année 2017 (dossier 1164399005)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver l'adjonction d'un montant de 23 125 \$, autrefois attribué à l'accueil, à la contribution financière octroyée au Centre culturel Georges-Vanier, portant ainsi la valeur totale de la contribution à 55 020 \$ pour l'ensemble des services offerts pour l'année 2017;

D'approuver la modification de la « Reconduction de l'entente de partenariat pour l'année 2017 » avec le Centre culturel Georges-Vanier;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1164399005

CA17 22 0064

Addenda - Indexation de la contribution financière de 2 % aux YMCA du Québec, dans le cadre de la convention en vigueur, pour une augmentation de 3 988 \$ (dossier 1156836001)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'indexer de 2% la contribution financière, dès l'année 2017, aux YMCA du Québec;

D'accorder un soutien financier additionnel de 3 988 \$, majorant ainsi le montant total de la contribution financière annuelle à 203 388 \$ aux YMCA du Québec;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1156836001

Il est proposé par la conseillère Anne-Marie Sigouin, appuyé par le conseiller Craig Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 20.06 à 20.08 de l'ordre du jour.

CA17 22 0065

Addenda - Indexation de la contribution financière de 2 % à Pro-Vert Sud-Ouest, dans le cadre de la convention en vigueur, pour une augmentation de 2 800 \$ (dossier 1156836002)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'indexer de 2% la contribution financière, dès l'année 2017, à Pro-Vert Sud-Ouest;

D'accorder un soutien financier additionnel de 2 800 \$, majorant ainsi le montant total de la contribution financière annuelle à 142 800 \$ à Pro-Vert Sud-Ouest;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1156836002

CA17 22 0066

Octroi d'un contrat à Techno-Contact inc., au montant de 67 179,89 \$, pour la fabrication de cabinets et de panneaux électriques destinés à l'alimentation électrique du parc de l'ancienne-cour-de-triage (dossier 1173261001)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense maximale de 67 179,89 \$ pour la fabrication de cabinets et de panneaux électriques, pour l'alimentation électrique du parc de l'ancienne-cour-de-triage, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'octroyer le contrat à Techno-Contact inc., pour un montant de 67 179,89 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1173261001

CA17 22 0067

Octroi, à la demande des élus, de contributions financières non récurrentes au montant total de 16 280 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement (dossier 1176771001)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 16 280 \$ aux organismes énumérés ci-dessous, au montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organismes	Activités	Montants
Société canadienne du cancer	Achat d'un bouquet de jonquilles	80 \$
Regroupement économique et social du Sud-Ouest (RÉSO)	Réalisation d'une démarche de réflexion et de planification stratégique	5 000 \$
Association des popotes roulante du Montréal métropolitain (APRMM)	5 billets pour le cocktail-bénéfice	300 \$
A'Shop	Réalisation de deux murales	2 000 \$
Film Noir au Canal	Troisième édition du Festival de films policiers	3 000 \$
Action-Gardien	Réimpression du bottin des ressources de Pointe-Saint-Charles	1 000 \$
École Ludger-Duvernay	Projet scientifique	500 \$
Coalition de la Petite-Bourgogne	Projet d'art mural	3 600 \$
L'Ancre des jeunes	Deux billets pour le souper-bénéfice « Les Crabes 2017 »	600 \$
Centre l'Entre-toit	Souper-bénéfice Vins et fromages	200 \$

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1176771001

CA17 22 0068

Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour la période du 1er au 31 janvier 2017 (dossier 1177279004)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du rapport du directeur de l'arrondissement faisant état, pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2017, des décisions prises dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1177279004

CA17 22 0069

Addenda - Autoriser une dépense additionnelle totale de 4 887,70 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de services d'eau, de drains, de chaussée flexible et de trottoirs sur la rue Allard, entre les rues Briand et d'Aragon, dans le cadre du contrat octroyé à L.A. Hébert Ltée (CM14 0044), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 967 454,83 \$ à 2 972 342,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 211308 (dossier 1136446001)

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense additionnelle de 4 887,70 \$ pour des travaux de reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de services d'eau, de drains, de chaussée flexible et de trottoirs, sur la rue Allard entre les rues Briand et d'Aragon, dans le cadre du contrat adjudgé à «L.A. Hébert Ltée» en vertu de la résolution CM14 0044, adoptée à la séance du 27 janvier 2014, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 967 454,83 \$ à 2 972 342,53 \$;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel addenda. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1136446001

CA17 22 0070

Autoriser le greffier de la Ville de Montréal à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines pour le projet du poste Saint-Patrick à 315-25 KV (dossier 1170725001)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance, par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines pour le projet du poste Saint-Patrick à 315-25 KV.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1170725001

Il est proposé par la conseillère Anne-Marie Sigouin, appuyé par le conseiller Alain Vaillancourt, de réunir pour fins d'études les articles 40.02 à 40.03 de l'ordre du jour.

CA17 22 0071

Demande de dérogation mineure relative au taux d'implantation pour le bâtiment sis au 6371, rue Angers (dossier 1176347004)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'accorder une dérogation mineure relative au taux d'implantation minimal prescrit à la carte intitulée « taux d'implantation et densités » de l'Annexe A du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) afin d'autoriser un taux d'implantation minimal de 21 %.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1176347004

CA17 22 0072

Demande de dérogation mineure relative à l'aménagement d'une case de stationnement pour le bâtiment sis au 206, rue Sainte-Marguerite (dossier 1176347003)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'accorder une dérogation mineure relative à la largeur minimale d'une case de stationnement prévue à l'article 588 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) afin de permettre une case de stationnement d'une largeur minimale de 2,20 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1176347003

CA17 22 0073

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur le respect, le civisme et la propreté (RCA11 22005) afin de remplacer les articles 42 et 43 concernant les arbres sur le domaine public (dossier 1176215001)

Le maire Benoît Dorais donne avis de motion qu'un Règlement modifiant le Règlement sur le respect, le civisme et la propreté (RCA11 22005) afin de remplacer les articles 42 et 43 concernant les arbres sur le domaine public, sera présenté pour adoption à une séance ultérieure.

40.04 1176215001

CA17 22 0074

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 2 340 000 \$ pour le réaménagement de parcs et l'amélioration des aires de jeux (dossier 1175170001)

Le maire Benoît Dorais donne avis de motion qu'un Règlement autorisant un emprunt de 2 340 000 \$ pour le réaménagement de parcs et l'amélioration des aires de jeux, sera présenté pour adoption à une séance ultérieure.

40.05 1175170001

CA17 22 0075

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 5 712 000 \$ pour la réalisation des programmes de réfection et de protection de bâtiments (dossier 1175170002)

Le maire Benoît Dorais donne avis de motion qu'un Règlement autorisant un emprunt de 5 761 000 \$ pour la réalisation des programmes de réfection et de protection de bâtiments, sera présenté pour adoption à une séance ultérieure.

40.06 1175170002

CA17 22 0076

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) afin d'autoriser les cafés-terrasses dans les autres cours pour les établissements adjacents à des secteurs d'habitation sous condition d'une distance limitative

Le maire Benoit Dorais donne avis de motion qu'un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) afin d'autoriser les cafés-terrasses dans les autres cours pour les établissements adjacents à des secteurs d'habitation sous condition d'une distance limitative, sera présenté pour adoption à une séance ultérieure.

40.07

Il est proposé par le conseiller Craig Sauvé, appuyé par la conseillère Sophie Thiébaud, de réunir pour fins d'études les articles 40.08 à 40.09 de l'ordre du jour.

CA17 22 0077

Adoption du second projet - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) afin d'interdire les cafés-terrasses dans le secteur Griffintown et afin d'autoriser les cafés-terrasses dans les autres cours pour les établissements adjacents à des secteurs d'habitation sous condition d'une distance limitative (dossier 1176347002)

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 14 février 2017;

Considérant la consultation publique tenue le 23 février 2017;

Considérant qu'une copie du second projet de règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'adopter le second projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) afin d'interdire les cafés-terrasses dans le secteur Griffintown et afin d'autoriser les cafés-terrasses dans les autres cours pour les établissements adjacents à des secteurs d'habitation sous condition d'une distance limitative.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1176347002

CA17 22 0078

Adoption d'un second projet - Projet particulier d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser l'usage « activités communautaires » aux 2e et 3e étages du bâtiment sis au 2352, rue Duvernay (dossier 1166347011)

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 24 janvier 2017;

Considérant l'adoption du premier projet de résolution à la séance du conseil d'arrondissement du 7 février 2017;

Considérant la consultation publique tenue le 23 février 2017.

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, un second projet de résolution autorisant l'usage « activités communautaires » aux 2^e et 3^e étages de l'immeuble sis au 2352, rue Duvernay, selon l'autorisation énumérée ci-dessous et malgré la réglementation applicable :

- Autoriser l'usage « activités communautaires » aux 2^e et 3^e étages du bâtiment sis au 2352, rue Duvernay;

Nonobstant cette autorisation, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

D'obliger le propriétaire à respecter toutes les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble s'appliquent;

L'occupation visée par la présente résolution devra débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. En cas de non-respect de cette exigence, l'autorisation prévue à la présente résolution sera nulle et sans effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1166347011

CA17 22 0079

Autorisation d'une réduction totale des frais de permis pour l'occupation du domaine public par l'OSBL Mission Bon Accueil pour l'installation de bacs d'agriculture urbaine sur le trottoir de la devanture de l'organisme situé au 4744, rue Acorn, dans le cadre du projet « Le jardin du 125^{ème} de Mission Bon Accueil » (dossier 1175111002)

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'autoriser, conformément à l'article 53 du Règlement: sur les tarifs (exercice financier 2017) (RCA 16 22015) une réduction totale du tarif exigible pour l'émission du permis d'occupation du domaine public à l'organisme Mission Bon Accueil en vue de l'installation de 10 bacs d'agriculture urbaine sur la devanture du bâtiment de l'organisme situé au 4744, rue Acorn, dans le cadre du projet « Le jardin du 125^{ème} de Mission Bon accueil ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.10 1175111002

Il est proposé par la conseillère Sophie Thiébaud, appuyé par le conseiller Craig Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 40.11 à 40.13 de l'ordre du jour.

CA17 22 0080

Ordonnances - Événements publics (dossier 1170532002)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'édicter les ordonnances nécessaires pour les événements suivant, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel :

Événements	Lieux	Dates
Run de pain	Parcours selon l'itinéraire suivant : départ maison Saint-Gabriel, rue de Dublin, rue Wellington, rue Fortune, rue Favard, rue Charon, rue Le Ber, rue Bourgeois, rue Wellington, rue Sainte-Madeleine, rue Le Ber, rue de la Congrégation, rue Wellington, rue du Parc-Marguerite-Bourgeois, rue Favard (voir le plan en pièce jointe)	Tous les samedis du 17 juin 2017 au 9 septembre 2017, de 8 h 30 à 12 h.
Marche de l'espoir	Parc Angrignon	Dimanche 28 mai 2017, entre 8 h 30 et 13 h
Cabane Urbaine	Parc Gameau	Dimanche 19 mars 2017, entre 11 h et 17 h

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531 (1^o), (3^o));
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);
- Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M., chapitre V-1, article 22).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.11 1170532002

CA17 22 0081

Ordonnance - Modification de l'annexe B du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest afin d'ajouter à la liste des emplacements déjà préalablement identifiés, un site autorisant la cuisine de rue sur le territoire de l'arrondissement (dossier 1167010023)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu du Règlement régissant les cuisines de rue (15-039), une ordonnance modifiant l'annexe B de ce règlement afin d'ajouter l'emplacement suivant à la liste des emplacements autorisés pour la cuisine de rue :

- Face à l'Impérial Tobacco, à l'intersection des rues Saint-Antoine et Rose-de-Lima.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.12 1167010023

CA17 22 0082

Ordonnance - Autorisation pour la réalisation d'une murale permanente sur le mur sud de l'immeuble situé au 1844, rue William (dossier 1177366002)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu de l'article 22 du Règlement régissant l'art mural (RCA11 22011), une ordonnance autorisant la réalisation et l'entretien d'une murale permanente sur un immeuble situé au 1844, rue William.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.13 1177366002

Il est proposé par la conseillère Anne-Marie Sigouin, appuyé par le conseiller Craig Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 40.14 à 40.19 de l'ordre du jour.

CA17 22 0083

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour l'immeuble situé au 136, rue Saint-Augustin (dossier 1163459015)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la firme Doxe, déposés et estampillés en date du 31 janvier 2017 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis permettant la transformation du bâtiment situé au 136, rue Saint-Augustin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.14 1163459015

CA17 22 0084

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour l'immeuble situé 2375, rue Grand Trunk (dossier 1174824003)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Amani Rizk, architecte, déposés et estampillés en date du 6 et du 24 février 2017 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation du bâtiment situé au 2375, rue Grand Trunk.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.16 1174824003

CA17 22 0085

Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction pour l'immeuble situé au 5519, rue Laurendeau (dossier 1163459026)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la firme Lafond, architecte, déposés et estampillés en date du 27 février 2017, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis numéro 3001250487, permettant la construction du bâtiment situé au 5519, rue Laurendeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.17 1163459026

CA17 22 0086

Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction pour l'immeuble situé au 7163, rue Hamilton et de transformation du 7155, rue Hamilton (dossier 1173459004)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la firme Toby Manaças, architecte, déposés et estampillés en date du 27 février 2017, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant la demande de permis numéro 3001138413 permettant la construction du bâtiment situé au 7163, rue Hamilton et la demande de permis numéro 3001138407 permettant la transformation du bâtiment situé au 7155, rue Hamilton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.18 1173459004

CA17 22 0087

Opération cadastrale - Frais de parc de 41 080 \$ - lots 1 851 146 et 2 924 975 situés au 2016, rue Richardson (dossier 1167166001)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'accepter la somme de 41 080 \$ à des fins de parc, que le propriétaire des lots 1 851 146 et 2 924 975 du cadastre du Québec situé au 2016, rue Richardson doit transmettre à la Ville en satisfaction de l'article 6 du Règlement de lotissement de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA14 22014) et de l'article 3.1 du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (14-027), équivalant à 10% de la valeur réelle des lots 1 851 146 et 2 924 975;

Et d'imputer la recette au compte de fonds de parc, conformément aux informations inscrites à l'intervention financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.19 1167166001

Il est proposé par la conseillère Sophie Thiébaud, appuyé par le conseiller Craig Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 60.01 à 60.02 de l'ordre du jour.

CA17 22 0088

Dépôt du procès-verbal de correction signé par la secrétaire d'arrondissement et du règlement 01-280-30 corrigé relatifs à des erreurs de numérotation à des modifications apportées au règlement RCA11 22007 (dossier 1170372001)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de correction signé par la secrétaire d'arrondissement et du règlement 01-280-30 corrigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

60.01 1170372001

CA17 22 0089

Dépôt du procès-verbal de correction signé par la secrétaire d'arrondissement et du règlement 01-280-39 corrigé relatifs à des erreurs de numérotation à des modifications apportées au règlement RCA10 22016 (dossier 1170372002)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de correction signé par la secrétaire d'arrondissement et du règlement 01-280-39 corrigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

60.02 1170372002

70.01 - Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

Aucun commentaire.

À 21 h 25, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le maire déclare la séance levée.

Benoit Dorais
Maire d'arrondissement

Pascale Synnott
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 avril 2017.

Initiales Pascale Synnott